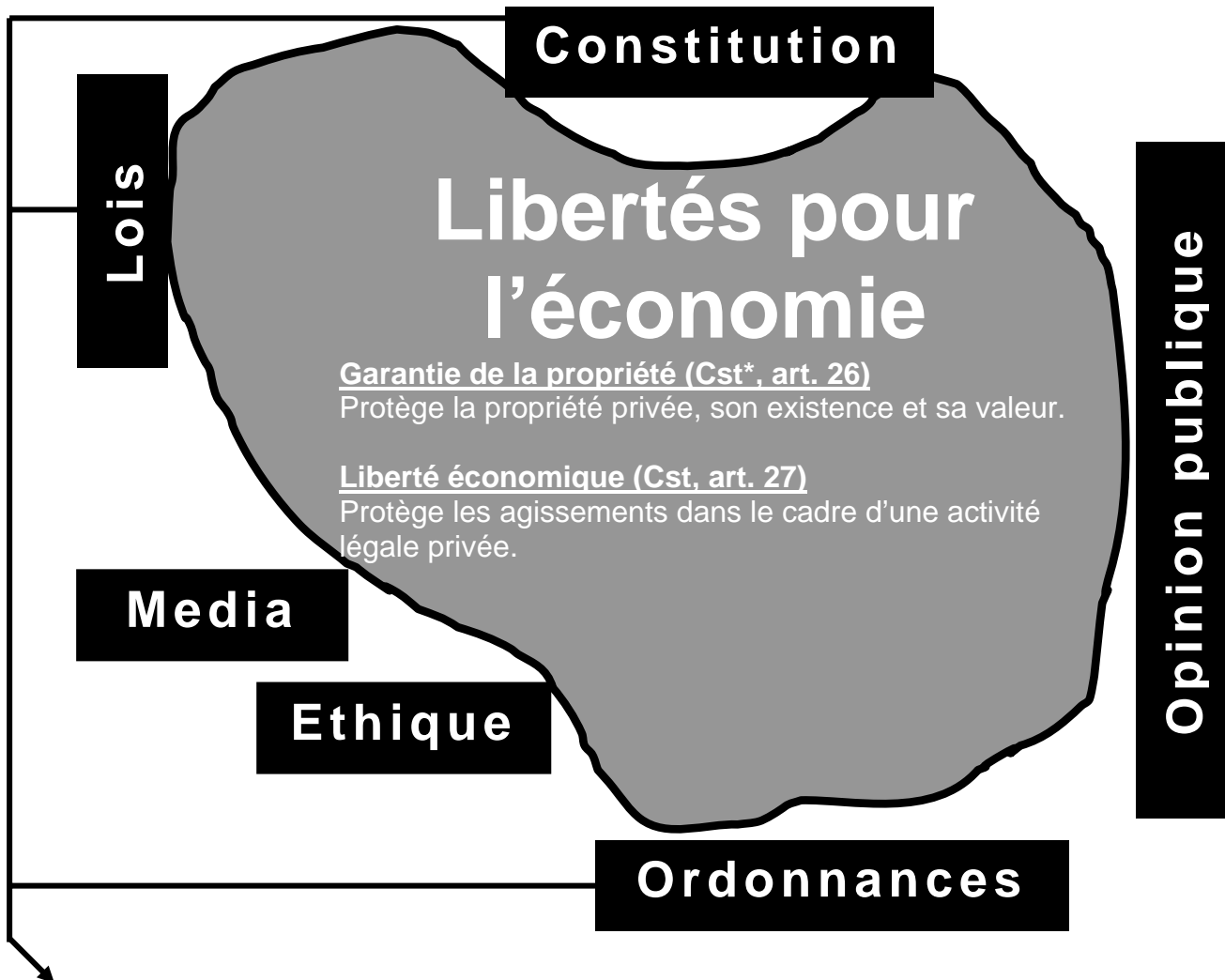


Carte des connaissances



Restriction des droits fondamentaux (Cst, art. 36)

En vue de la protection de l'intérêt public : la santé, l'ordre et la sécurité publique, le calme public, la morale et la bonne foi dans les affaires.

Marge de manoeuvre pour l'Etat (Cst, art. 94, 96, 97 et 100)

Principe de l'ordre économique, politique en matière de concurrence, protection des consommateurs et des consommatrices, politique conjoncturelle.

Lois importantes pour l'ensemble de l'économie

Code civil suisse / code des obligations, loi sur la TVA, loi sur les douanes, loi sur le travail, loi sur la formation professionnelle, loi contre la concurrence déloyale.

Lois / prescriptions importantes pour le commerce

Protection des consommateurs (dispositions précises de protection des consommateurs),

Loi sur la responsabilité du fait du produit,

Horaires d'ouverture des commerces,

Etc.

* Cst = Constitution fédérale de la Confédération suisse